

LE PROJET ASSOCIATIF



Qu'est-ce que le projet associatif ?

- Le projet associatif est le document de référence de votre club.
- Il part de votre situation actuelle, fixe des objectifs à atteindre, et définit les actions nécessaires pour y parvenir.
- Il est essentiel pour structurer et développer votre association.

À quoi sert le projet associatif ?

- **Faire un état des lieux** : connaître et communiquer sur l'association.
- **Définir une ligne directrice** : orienter les actions pour tous les membres.
- **Établir des actions cohérentes** : planifier des actions pertinentes pour tous.
- **Motiver et engager** : inspirer les membres et attirer de nouveaux bénévoles.
- **Fixer des objectifs** : à court, moyen et long terme (cycle olympique).
- **Obtenir des subventions** : accéder à des financements divers.

Étapes de construction du projet associatif

- État des lieux
- Définition des objectifs et moyens
- Construction du plan d'action
- Remédiations et adaptations

État des lieux

- **Présentation du club** : décrivez brièvement votre club (son histoire, ses activités, et ses membres).
- **Évaluation de la Situation Actuelle** :
 - Forces** : Identifiez ce qui constitue un atout pour votre club.
 - Faiblesses** : Repérez ce qui pourrait freiner le développement du club.
 - Opportunités** : Explorez les facteurs externes pouvant aider le club à croître.
 - Menaces** : Identifiez les risques externes potentiels.

Objectifs et moyens

- **Objectifs à court terme** (pour la saison suivante) : Définir des objectifs spécifiques à réaliser dans l'année à venir.
- **Objectifs à moyen terme** (dans les 2 années à venir) : Fixer des objectifs pour les deux prochaines années.
- **Objectifs à long terme** (réalisés dans l'olympiade) : définir des objectifs ambitieux à réaliser sur quatre ans.
- **Identifier les Moyens** : déterminez les ressources nécessaires pour chaque objectif
 - **Financiers** : Budget requis pour les actions.
 - **Humains** : Personnel nécessaire pour réaliser les objectifs.
 - **Techniques** : Ressources matérielles et techniques requises.

Plan d'action

Élaborer un plan détaillé avec les actions à mener, les responsabilités et les échéances.

- **Rétroplanning** : planifiez les étapes et les dates importantes pour chaque action.
- **Plan financier** : établissez un budget pour les dépenses et les recettes.
- **Moyens humains** : attribuez des responsabilités à chaque personne impliquée dans le projet.
- **Actions à mener** : listez les tâches spécifiques et leurs responsables.

Remédiations

- **Évaluation** : analysez les résultats du projet.
- **Remédiations** : identifiez les ajustements nécessaires.
- **Adaptation** : adaptez-vous aux changements de contexte.

Pour résumer le projet associatif :

C'est le tableau de bord de votre association. Il guide et oriente toutes les actions de l'association.

Il doit être participatif et collectif. Impliquez tous les membres dans sa création et sa mise en œuvre.

Fixez des objectifs atteignables et réalisables. Assurez-vous que vos objectifs sont clairs et réalisables.

Il évolue avec le temps. Le projet n'est pas figé. Adaptez-le en fonction des besoins et du contexte.